



APPEL A CANDIDATURE

Objet : DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES (DEA) EN SANTE PUBLIQUE

Options : **1. EPIDEMIOLOGIE ET CONTROLE DES MALADIES**

2. SANTE-DEVELOPPEMENT ET MANAGEMENT DES SERVICES DE SANTE

3. SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE

L'Ecole de Santé Publique et la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Lubumbashi sont heureuses de vous annoncer le lancement du recrutement de la *seizième promotion* du DEA (Master) en Santé Publique pour les options ci-haut indiquées.

1. Objectif du projet

Le Projet de formation scientifique au troisième cycle en santé publique vise d'une part à renforcer les compétences des professionnels de santé et d'autres part, à préparer la relève académique par l'amélioration des connaissances et des capacités d'analyse ainsi que de prise de décision en santé publique.

En effet, durant l'année 2003, son Excellence Monsieur le Ministre de l'Education Nationale de la République Démocratique du Congo a agréé par l'arrêté ministériel N° MINESU/CABMIN/002/2003 du 15 novembre 2003 le programme d'enseignement de l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Lubumbashi. Ce programme d'enseignement a pu bénéficier de l'expérience acquise en Santé Publique par la Chaire UNESCO d'Afrique Centrale de l'UNILU (CHUAC), créée le 11 mai 1998, conformément à l'accord entre l'UNESCO et l'UNILU, qui soutient une formation multidisciplinaire de 3^e cycle en Santé Publique et Communication Sociale. Le Royaume de Belgique, via l'agence wallonne « APEFE » et le CIUF (via la CUD) ont apporté leur contribution à cette jeune institution.

De nos jours, l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers en Belgique intervient en tant que partenaire depuis plus de cinq ans dans le renforcement

institutionnel en enseignement, ainsi qu'en recherche, à travers des projets institutionnels (FA III ; FA IV ; RIPSEC et le réseau Linqued). Il octroie des bourses d'études après concours des apprenants et est financé par le Royaume de Belgique par l'entremise de la DGD et de l'union européenne.

2. Profil du diplômé

Le candidat qui aura achevé avec succès l'enseignement inscrit pour l'obtention du DEA en Santé Publique aura acquis les compétences théoriques et pratiques lui permettant de gérer les projets et services de soins de santé humaine ou animale ainsi que les programmes de contrôle de maladies à l'échelle nationale, régionale et internationale. Il pourra aussi s'inscrire dans un programme de formation doctorale de sa filière de spécialisation, où les diplômés seront destinés à travailler dans les institutions d'enseignement supérieur et universitaire en qualité de spécialiste en santé publique dans le domaine de formation spécifique.

L'option « Epidémiologie et Contrôle des maladies » assure une formation dont les compétences sont axées sur la surveillance épidémiologique, le contrôle des maladies et l'analyse des problèmes de santé dans le but de rendre rationnelle la prise des décisions en santé publique.

L'option « Santé-Développement et Management des services de santé » assure un enseignement axé sur l'organisation des services de santé, le management des ressources du secteur santé et les capacités de négociation avec les partenaires pour le développement du système de santé.

L'option « Santé Publique Vétérinaire » offre un enseignement orienté vers le développement et l'organisation des services de santé publique vétérinaire pour la santé et la protection des animaux, la sécurité sanitaire des aliments et la préservation de l'environnement, dans le but d'améliorer la santé animale et la santé humaine.

3. Public Cible

Cet enseignement vise particulièrement les professionnels de la santé :

- Médecins, vétérinaires, gestionnaires, Infirmiers, pharmaciens, agronomes, biologistes, experts en santé publique, etc.
- Les chercheurs et enseignants des écoles et institutions de santé publique

Le personnel scientifique des filières des sciences du vivant sont aussi encouragés à suivre la formation (sociologues, anthropologues, économistes,

biostatisticiens, etc.). Le candidat retenu devra s'appuyer sur son expérience de terrain pour construire l'enseignement avec l'équipe enseignante.

4. Critères de sélection

Le candidat sera retenu si :

- Il possède une expérience professionnelle pertinente de deux ans au moins dans le domaine de la santé.
- Son dossier est jugé complet, conforme aux exigences transmises et indique son appartenance au public cible.
- Il est âgé de 40 ans révolu au plus le jour du recrutement
- Il présente un diplôme de licence obtenu avec plus de 65 % ou un acte d'engagement dans un établissement d'enseignement supérieur et universitaire. Dans ce cas, il devra avoir une expérience professionnelle pertinente de trois ans au moins en milieu universitaire en qualité d'assistant ou chef de travaux.
- La maîtrise du français et la lecture aisée de l'anglais sont obligatoires.
- La connaissance de l'informatique et l'utilisation des logiciels d'analyse des données constituent des atouts pour la réussite au DEA.

N.B : Pour l'année académique 2020 – 2021, quinze candidats seront admis au maximum par option organisée dont 5 candidats au plus assistants ou chef des travaux.

5. Processus de sélection des candidats

- La sélection des candidats est confiée à un comité de sélection ad hoc qui travaillera en collaboration avec les services compétents de l'Université de Lubumbashi chargés de vérifier la validité des documents fournis par le candidat au DEA ;
- Il appréciera les motivations des candidats ;
- Il veillera à équilibrer la composition du groupe en fonction de l'expérience professionnelle des candidats retenus ; rurale ou urbaine, au service de la zone de santé ou de l'hôpital, etc. Il s'attachera aussi à équilibrer le groupe en fonction du genre et des provinces de travail des candidats.

Au besoin, le comité de sélection pourra interviewer les candidats.

En plus du nombre de candidats à retenir pour l'année en cours, le comité pourra aussi mettre en liste d'attente quelques candidats appelés à éventuellement remplacer quelqu'un qui se serait désisté.

- Le candidat dont le dossier est incomplet sera éliminé durant cette première phase administrative de la sélection.

- Aucun dossier ne sera admis après la date limite de dépôt inscrite dans cet appel à candidature.
- Aucun suivi individuel du dossier par le candidat ne sera autorisé et dans le cas échéant, cela pourra entraîner le rejet du dossier du candidat

6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être déposé en **deux exemplaires reliés (original et copie)** et doit comprendre les pièces suivantes **rangées en ordre comme suit** :

1. Le formulaire ad hoc, téléchargé sur le site www.espunilu.org et rempli **correctement et complètement**, avec 2 photos passeports récentes.
(Voir annexe ou Coordination DEA ESP-UNILU)
2. Une lettre de demande d'inscription.
3. Un curriculum vitae détaillé.
4. L'attestation de bonne vie et mœurs et le certificat d'aptitude physique (originaux et récents).
5. Une copie certifiée conforme à l'original pour chacun des documents suivants : diplôme d'Etat, tous les titres et diplômes en langue française (avec traduction par un agent juré, si nécessaire).
6. Un relevé des cotes obtenues, année par année, pour les études supérieures ou universitaires. En cas d'échec ou année blanche, une attestation de fréquentation (originale) datée d'après l'année concernée est exigée.
7. Justificatifs officiels ou attestation(s) d'emplois pertinents (originaux) dans le domaine de la Santé Publique de terrain (souhaité).
8. Une lettre de mise en disponibilité de l'employeur ou responsable hiérarchique et statuaire du candidat.

N.B. : Les documents scannés ne sont pas valables. La connaissance de l'Anglais (lecture aisée) et l'Informatique (PC portable personnel) constituent des atouts pour la réussite au DEA.

7. Confirmation de l'inscription au DEA :

La confirmation de l'inscription au DEA est conditionnée par :

- 1) La notification par la direction de l'Ecole de Santé publique d'un avis favorable d'inscription dans l'une des options organisées ; après examen du dossier par un comité ad hoc conformément **aux points 5 et 6** ci-dessus ;
- 2) Les frais académiques annuels seront communiqués aux candidats retenus et devront être payés **avant le 15 octobre 2020**.

8. Les candidatures doivent être déposées avant le 26 septembre 2020

Les dossiers de candidatures doivent être déposés (moyennant paiement des frais de cinquante dollars américains au compte bancaire **TRUST MERCHANT BANK TMB 00017-25000-002057-40501-14 USD**, bénéficiaire = « ECOLE DE SANTE PUBLIQUE/DEA»), motif =« dépôt dossier candidature DEA ») **au plus tard le 26 septembre 2020 à 12h00** à la coordination du DEA de l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Lubumbashi, sise à l'adresse suivante :

Ecole de Santé Publique / Université de Lubumbashi
Avenue Ndjamenas (à côté des Cliniques Universitaires)
Commune et ville de Lubumbashi / Province du Katanga
République Démocratique du Congo
Téléphone : + 243 (0)9.970.26.780, + 243 (0) 9.970.44.175
Email : DEASante@unilu.ac.cd
www.espunilu.org